

COMMUNE DE VERT-LE-PETIT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de Vert-le-Petit, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Laurence BUDELLOT, le Maire.

SONT PRESENTS : Laurence BUDELLOT, François CAMPANA, Marie-José BERNARD, Jean-Marc PINON, Muriel JAEGER, Jean-Michel LEMOINE, Elisabeth CHASSAGNE, Jean-Jacques RIQUIER, Sylviane MAZET, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Alain GUÊTRE, Odile BEOT.

ABSENTS : Christophe GAILLARD, Bertrand BERTUZZI, Thérèse LEGRAS, Séverine DEWITTE, Hélène LACQUEMENT, Corentin DELABRE.

POUVOIR :

Mireille LOCQUET a donné pouvoir à Marie-José BERNARD

Pierre MARQUES a donné pouvoir à Arnaud DALMAI

Jennifer PASQUE a donné pouvoir à Laurence BUDELLOT

Bertrand BERTUZZI a donné pouvoir à Jean Marc PINON

LA SECRETAIRE DE SEANCE EST : Alain GUÊTRE.

N°1 - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL :

☞ **APPROUVE** le compte rendu du Conseil municipal réuni le 23 octobre 2018

★ ★ ★

N°2 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire , PREND ACTE de ces décisions

DELIBERATIONS EN MATIERE DE FINANCES

N°3 - DECISION MODIFICATIVE N° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la décision modificative N° 3 sur le budget communal selon le tableau suivant :
Conseil municipal 18 décembre 2018

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 714,40 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 714,40 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 714,40 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 714,40 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 714,40 €	0,00 €	3 714,40 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 714,40 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 714,40 €
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €
D-2135 : Installation générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	3 714,40 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	3 714,40 €	0,00 €	0,00 €
D-2112-806 : PROLONGEMENT AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	19 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	19 000,00 €	79 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-806 : PROLONGEMENT AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	44 000,00 €	82 714,40 €	0,00 €	38 714,40 €
Total Général	42 428,80 €		42 428,80 €	



N°4 – AVANCE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE le versement d'une avance sur la subvention 2019 au CCAS de Vert-le-Petit correspondant à 25% de la subvention 2018, soit 17 500 €

PRECISE que les sommes correspondantes seront inscrites dans le budget primitif 2019

PRECISE que ces avances ne préjugent pas du montant total de subvention attribué au CCAS pour l'exécution du budget 2019.

N°5 - AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE Madame le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2019 selon les limites suivantes :

- Chapitre 20 : 10 000,00 €
- Chapitre 21 : 176 146,25 €
- Chapitre 23 : 134 756,25 €

Les crédits engagés en vertu de cette autorisation seront inscrits dans le budget primitif 2019 aux chapitres correspondants.

DELIBERATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

N°6 APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR L'ADHESION AU CONTRAT DE PREVOYANCE MIS EN PLACE PAR LE CIG

LE CONSEIL MUNICIPAL :

↳ **DECIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès. La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG. La participation forfaitaire de la collectivité s'élève à 1 euro par mois.

↳ **PREND ACTE** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de :

- **100 €** pour l'adhésion à l'une des deux conventions et à **180 €** pour l'adhésion aux deux conventions, pour une collectivité de 10 à 49 agents.
- **200 €** pour l'adhésion à l'une des deux conventions et à **400 €** pour l'adhésion aux deux conventions, pour une collectivité de 50 à 149 agents.

↳ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2019-2024 proposée par le CIG et tout acte en découlant.



N° 7 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUES DIVERS (IARD)

LE CONSEIL MUBNICIPAL :

- ↪ **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2020-2023,
- ↪ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ↪ **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.



N° 8 ATTRIBUTION D'UNE DOTATION VESTIMENTAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ↪ **ATTRIBUE** des chèques Cadhoc pour un montant de 140 € pour les agents présents le 1^{er} janvier 2019 au service administratif, au service culturel, pour le directeur des services techniques ainsi que pour son adjointe.
- ↪ **ATTRIBUE** des chèques Cadhoc pour un montant de 80 € pour les agents du service scolaire présents le 1^{er} janvier 2019 au service scolaire.
- ↪ **PRECISE** que ces chèques Cadhoc devront être strictement réservés à l'acquisition de vêtements de travail par les agents en bénéficiant.
- ↪ **PRECISE** que les agents pour être bénéficiaires de ce dispositif doivent être présents dans la collectivité le 1^{er} janvier 2019 et doivent disposer pour les non titulaires d'un contrat de travail en cours de 6 mois minimum.
- ↪ **PRECISE** que les agents en cours d'arrêt maladie depuis au moins 3 mois au 1^{er} janvier 2019 ne pourront être bénéficiaires de ce dispositif. Les agents qui ne sont pas en position d'activité (disponibilité, congés parental) au 1^{er} janvier 2019 ne pourront bénéficier de ce dispositif.

DELIBERATION EN MATIERE DE JEUNESSE

N°9 APPROBATION DU REGLEMENT DU MULTI ACCUEIL

LE CONSEIL MUBNICIPAL:

- VALIDE** le règlement intérieur du multi accueil tel qu'il est présenté.

DELIBERATION EN MATIERE D'URBANISME

N°10 DENOMINATION DES RUES CREEES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ↪ **DECIDE** de nommer la voie perpendiculaire à la rue du Général de Gaulle et parallèle à la Ruelle Pichot : la rue des Oies Sauvages,
- ↪ **DECIDE** de nommer la voie perpendiculaire à la rue des Oies Sauvages : la rue des Marcassins

Fin de séance 21h25
Le Maire, Laurence BUDELLOT

